



Séance du 8 avril 2025

Date de convocation 03/03/2025
REÇU LE

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRIMITIF

Délibération 5/2025

14 AVR. 2025

ALA SOUS-PREFECTURE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nathalie VERRIER, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Daniel DIETMANN, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION DE FONCTIONNEMENT		232 934.04	432 941.25	559 148.33		359 141.12
SECTION D'INVESTISSEMENT	170 489.05		187 195.55	170 335.89	187 348.71	
TOTAUX		62 444.99	620 136.80	729 484.22		171 792.41

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : +171 792.41
Restes à réaliser : - 1 650.00
Excédent réel corrigé : + 170 142.41 €

Certifié exécutoire
Manspach, le 14.04.2025
Le Maire,
Daniel DIETMANN

Suivent les signatures ay registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN

4° Approuve le compte de gestion 2024 présenté par le comptable du SGC d'Altkirch

